

RAPPORT N° 98/6-19
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC I MOUFIA
APPROBATION DU CRAC 1997

La ZAC I de Moufia correspond à la première tranche d'urbanisation du quartier de Moufia. Créée en 1978, la Concession de la ZAC a été confiée à la SEDRE.

Cette opération d'urbanisme est, à ce jour, quasiment achevée.

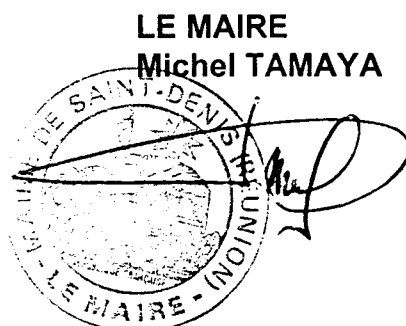
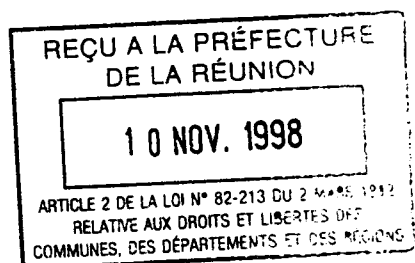
- le programme de deux mille logements, de bureaux et de locaux commerciaux, a été réalisé (les deux dernières opérations devant être livrées sont l'opération «Bourgogne» de cent logements pour étudiants et quatre-et-un autres destinés à la location, et l'opération «Silène» de quarante-et-un logements de standing).
- le programme de la Coulée Verte entre dans une deuxième phase correspondant à l'aménagement d'une aire de jeu de boule, de ses abords et d'un cheminement piétonnier qui permettra de liaisonner la partie haute et la partie basse de la Coulée Verte. Ces travaux d'un montant de 1 000 000 F, seront lancés au plus tard au début du mois de février 1999.

En terme financier, le bilan de l'opération évolue légèrement par rapport à celui de 1996 passant de 108 093 182 à 108 895 820 F et la participation de la Ville, qui représente un montant de 2 700 000 F, a été entièrement versée.

Par ailleurs, une rémunération forfaitaire de 250 000 F a été inscrite au bilan afin de permettre à l'aménageur de procéder à la clôture de cette opération d'urbanisme.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1997 de la ZAC I de Moufia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 98/6-19
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 octobre 1998

OBJET

ZAC I MOUFIA
APPROBATION DU CRAC 1997

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-19 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 oppositions, dont 1 procuration)

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) 1997 de la ZAC I de Moufia.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 NOV. 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

